



OFFRE D'EMPLOI N°2020-TECH-01

Chargé(e) de missions PDPG (H/F) – CDD 18 mois

STRUCTURE D'ACCUEIL

La Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Maine-et-Loire, association loi 1901 reconnue d'utilité publique, est chargée de missions d'intérêt général : gestion, protection, surveillance et mise en valeur des milieux aquatiques et du patrimoine piscicole. Elle assure également la mise en œuvre d'actions de développement et promotion du loisir-pêche et d'éducation à l'environnement. Elle coordonne les activités de 38 AAPPMA et une ADAPAEF.

Les missions de la Fédération de Pêche de Maine-et-Loire sont assurées par une équipe de 7 salariés, placés sous l'autorité du Président et du Conseil d'Administration (composé de membres élus), ainsi que sous la responsabilité de la Directrice.

DESCRIPTION DE L'OFFRE :

Le ou la chargé(e) de missions aura principalement en charge l'élaboration du Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles du département de Maine-et-Loire.

Elaboré en concertation avec les AAPPMA, selon la trame de document cadre national, notre PDPG deviendra la référence départementale pour nos structures aussi bien en matière de restauration des milieux aquatiques départementaux que de gestion de la ressource piscicole au travers des Plans de Gestion Piscicole (PGP) des AAPPMA qui en découlent.

Le PDPG doit permettre, à travers son diagnostic et son volet décisionnel, de définir des objectifs communs et des actions prioritaires à mener sur 5 ans.

MISSIONS : Elaboration du PDPG

- Recueil et bancarisation de données servant dans l'élaboration du PDPG
- Rencontre des partenaires locaux
- Animation du PDPG auprès des AAPPMA
- Rédaction du document selon la trame cadre nationale
- Valorisation du document auprès des partenaires et institutions

PROFIL DU (DE LA) CANDIDAT(E)

- **Niveau d'études** : Master en Environnement (spécialité milieu aquatique) ou équivalent (Bac +4 ou Bac +5).
- 1 an d'expérience minimum sur un poste similaire en Fédération de Pêche, ou dans une autre structure chargée de la gestion et restauration des milieux aquatiques continentaux, serait un plus.

- **Permis B obligatoire** : La personne sera amenée à effectuer des déplacements sur l'ensemble du Département.

COMPETENCES REQUISES

Connaissances professionnelles :

- Solides connaissances sur la biologie des peuplements piscicoles et sur le fonctionnement des milieux aquatiques
- Capacité à identifier les atteintes au milieu aquatique (physicochimie, morphologie...) et à proposer des actions concrètes permettant de traiter efficacement ces atteintes
- Connaissance des acteurs de l'eau et de la pêche ainsi que du fonctionnement des structures associatives de la Pêche
- Maîtrise des outils informatiques, des logiciels de bureautique (Word, Excel, Powerpoint, Access...) et de cartographie (QGIS)

Savoirs-faire et savoirs-être :

- Capacité de synthèse, qualités rédactionnelles et aptitudes à la vulgarisation de données techniques
- **Autonomie, rigueur et capacité d'organisation indispensables**
- Aisance relationnelle et **sens du travail en équipe**
- Aptitudes à animer des réunions

CADRE DE L'EMPLOI

- **Type de contrat et durée** : CDD temps plein
- **Durée de la mission** : 18 mois
- **Période d'essai** : 1 mois
- **Temps de travail** : 35 heures hebdomadaires
- Le poste est basé au siège de la Fédération – Montayer – 49320 BRISSAC-LOIRE-AUBANCE
- **Prise de fonction** : début mai 2020
- Poste rattaché au pôle technique de la fédération
- **Rémunération** : fixée sur la base de la convention collective des structures associatives de pêche de loisir et de protection du milieu aquatique. Positionnement : niveau IV, échelon 1.

CANDIDATURE

Les candidatures (lettre de motivation et C.V.) sont à adresser par courrier, à :
Monsieur le Président de la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Maine-et-Loire –
Montayer – 49320 BRISSAC-LOIRE-AUBANCE
Ou par mail à : recrutement@fedepeche49.fr.

Contact : Mme FENEON Stéphanie

Date limite des candidatures : 31 mars 2020